

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2020

---

**SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 78

présenté par

Mme Fiat

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 1.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Cet amendement vise à supprimer le 1er alinéa de cette loi organique. C'est en effet cet alinéa qui introduit les 2 articles du code de la sécurité sociale mettant en place cette règle d'or. Or, ces articles sont dangereux et antidémocratiques.

Vous n'arrêtez pas d'annoncer que ce texte est préparé en concertation avec les partenaires sociaux. Vous indiquez également, cas types truqués à l'appui, que les Français ne seront pas perdants ! Mais comment pouvez-vous affirmer cela et dans le même temps imposer une règle d'or ?

Avec une règle d'or, peu importe la concertation. L'austérité s'imposera. Les syndicats seront donc reçus, ils pourront discuter, donner leur avis... Mais celui-ci sera balayé par cette règle d'or !

De même, si le système des retraites se retrouvait en déficit, par exemple du fait d'une augmentation du chômage, la règle d'or s'imposera aux Français, qui devront alors se serrer la ceinture et subir des pensions abaissées ou des durées de cotisation tellement longues qu'elles les mèneront à l'épuisement.

Nous vous invitons donc à ne pas créer les articles LO 19-11-1 et LO 19-11-5 du code de la sécurité sociale"